



DOMAINE
D'ANGLAS



Tourisme et Vignoble BIO

Votre assurance annulation dans le détail

Votre assurance vous couvre contre les conséquences de l'**ANNULATION** ou de l'**INTERRUPTION** de votre séjour :

🍷 **AVANT VOTRE DEPART**, si l'un des événements suivants survient :
maladie grave ou **accident grave** ou encore **décès** atteignant :
1/ Vous-même ou votre conjoint (ou concubin déclaré).
2/ L'un de vos ascendants, descendants, gendres ou belles-filles.

a/ Décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur.

b/ Dommages matériels importants atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence.

c/ Licenciement économique.

d/ Accidents ou vol total de votre véhicule et/ou de votre **caravane** survenant sur le trajet (direct) pour se rendre sur le lieu du séjour.



VOUS SEREZ REMBOURSE DE :

Location et Camping Caravaning :

ENTRE LA DATE DE RESERVATION ET VOTRE ARRIVEE, la totalité des sommes perçues (hors frais de réservation et d'assurance) vous sera remboursée.

PENDANT VOTRE SEJOUR, si l'un des événements ci-dessus survient et vous contraint à interrompre votre séjour.



VOUS SEREZ REMBOURSE DE :

La somme correspondante à la partie du séjour non effectuée et déjà facturée par le Domaine d'Anglas.

Exclusions

- 🍷 Les sinistres occasionnés par la guerre étrangère, guerre civile, grève, effets nucléaires ou radioactifs.
- 🍷 Les sinistres provoqués intentionnellement par l'assuré.
- 🍷 Le suicide ou la tentative de suicide de l'assuré.
- 🍷 L'accident, la maladie ou le décès :
 - 1/ Survenant antérieurement à la date d'effet de la garantie.
 - 2/ Consécutif à un mauvais état de santé chronique.
 - 3/ Atteignant une personne âgée de plus de 80 ans sauf si son décès intervient à moins de 5 jours avant la date du début du séjour.

Que devez-vous faire en cas de sinistre ?

- ✂ Dans les 24 heures, impérativement, avertir la direction du Domaine d'Anglas dès que vous avez connaissance d'un événement empêchant votre départ.
- ✂ Nous aviser dans les 48 heures et fournir tous les renseignements et documents nécessaires:
 - a/** Un certificat médical précisant la nature, l'origine ainsi que la gravité de l'accident ou de la maladie.
 - b/** Une copie du décompte de votre régime maladie.
 - c/** Un bulletin de décès.
 - d/** Tout justificatif de l'événement.

Toutes ces pièces seront adressées au Domaine d'Anglas:

**Carole et Roger GAUSSORGUES
Domaine d'Anglas
34190 BRISSAC
FRANCE**